

DÉPARTEMENT
DU VAL D'OISEARRONDISSEMENT
DE
PONTOISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CANTON DE
L'ISLE-ADAMExtrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

VILLE DE L'ISLE-ADAM

Séance du : Vendredi 24 mars 2023

CONVOCATION

Date : 17 mars 2023

Affichée le : 17 mars 2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 33

Présents : 27

Votants : 33

Pouvoirs : 6

Absent : 0

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Affichée et mise en ligne le :

31 mars 2023

DÉLIBÉRATION MISE EN LIGNE SUR

LE SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

3 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi vingt-quatre mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Sébastien PONIATOWSKI, Maire de L'Isle-Adam.

Etaient présents : Mme Julita SALBERT – M. Michel VRAY – Mme Claudine MORVAN LE BREC'H – M. Joël MOREAU – Mme Agnès TELLIER – M. Bruno DION – Mme Aurélie PROCOPPE – M. Morgan TOUBOUL – Mme Armelle CHAPALAIN – M. Alphonse PAGNON – Mme Sylvie BRIÈRE – Mme Annie PARAGE – M. François DELAIS – Mme Virginie GRANTE – M. Loïc LEBALLEUR – Mme Cécile PIGNOL – Mme Nathalie GEORGE-GOURET – M. Michel GINOUX – Mme Danièle DEBOUT-LEBLANC – M. Rodolphe MIET – Mme Sophie ALEXANDRE-CARBON – Mme Sophie GUILHAUME – M. Julien DOLFI – Mme Carine PELEGRIN – M. Edwin LEGRIS – Mme Claudine MULLER.

Absents représentés

M. Jean-Dominique GILLIS Pouvoir à M. Michel VRAY
Mme Carole BOULANGER Pouvoir à Mme Julita SALBERT
Mme Gaëlle DEMARS Pouvoir à Mme Cécile PIGNOL
M. Gérard BRUNEL Pouvoir à M. Joël MOREAU
M. Thierry MALHERBE Pouvoir à M. Rodolphe MIET
M. François RAMPON Pouvoir à M. Alphonse PAGNON

Secrétaire de séance : Mme Julita SALBERT

Délibération : n° 2023-03-08

OBJET : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2022 AU BUDGET 2023 – VILLE.

Après avoir constaté la conformité des résultats du compte administratif 2022 et du compte de gestion établi par le Receveur municipal :

Considérant que les résultats de l'exécution du budget de la ville de L'Isle-Adam en 2022 font ressortir un excédent de la section de fonctionnement de 6 270 182,99 € et en section d'investissement un excédent de 248 532,88€, hors restes à réaliser. En incluant à cet excédent le résultat des restes à réaliser, la section d'investissement se solde par un déficit de 4 014 504,71 €.

Considérant qu'il convient de proposer une affectation du résultat de la section de fonctionnement à hauteur de ce déficit.

Après avis de la Commission des Finances en date du 14 mars 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 30 voix pour et 3 abstentions,

- **approuve** l'affectation d'une partie du résultat de la section de fonctionnement 2022 pour un montant de 4 014 504,71 € à l'article 1068 du budget 2023 de la ville, le solde de 2 255 678,28 € est affecté à la section de fonctionnement à l'article 002 du budget 2023.

Pour extrait certifié conforme,


Sébastien PONIATOWSKI

Le Maire,

Le secrétaire de séance


Julita SALBERT